

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 7 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à dix-neuf heures et quinze minutes le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, Messieurs GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, LEBEAU Jérôme, Mmes JORLAND Sandrine, COUTURIER Nathalie, BALAVOINE Claudia

Absents : MARUEJOULS Pascal (pouvoir à LEQUIEN Pascal), STAMENKOVIC Dejan (pouvoir à MAILLOT Sylvia), FONCLAUD Dimitri (pouvoir à JORLAND Sandrine), MARION Bertrand (pouvoir à TRICOT Jean Luc), SOULIER Laëtitia (pouvoir à COUTURIER Nathalie)

Date de convocation : 31 janvier 2025

Secrétaire de séance : Monsieur GONNON Samuel

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2024, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2025, avant l'adoption du budget primitif est subordonné à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

BP 2024 Chapitre 21 : 61 295.13 €

Chapitre 23 : 62 010.19 € soit un total de 123305.32 €

Soit 25% : 30 826.33 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2025, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du BP 2024, pendant la période précédant l'adoption du BP 2025.

REAMENAGEMENT BUREAUX DE LA MAIRIE : ATTRIBUTION DES LOTS

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission d'appels d'offres s'est réunie le 27 janvier 2025 et a attribué les 9 lots pour la réalisation des travaux de la mairie.

Mobilier Ebénisterie Michel Liard : 18 000 € TTC
Peintures Enduits S&D Plâtrerie : 7 978.48 €
Préparation/Démolition S&D Plâtrerie : 960 €
Electricité Ventilation RTE : 9 345.60 € TTC
Sols souples Azerguesols : 5632.61 € TTC

Menuiseries Extérieures Michel Liard : 11 456.98 €
Plâtrerie Isolation S&D Plâtrerie : 13 339.10 €
Informatique Flexinfo : 1 176 €
Chauffage Climatisation MDEC : 8 268.62 €

Contrat MO 12% du montant des travaux – DP 3336 € TTC
Autres frais divers : déménagement copieur – téléphonie

Le budget s'élève à 92 048.76 € TTC (maitrise d'œuvre et contrôles inclus). Une subvention de 41382 € a été accordée par le Département, dont la moitié a déjà été versée. Les travaux débuteront le 14 avril 2025. Les éventuels acomptes seront payés dans le cadre de l'ouverture des crédits d'investissement avant le BP 2025.

Il nous faudra prévoir le déménagement des bureaux dans la salle JB Lacroix. Samuel se chargera de faire le planning. Le transfert du photocopieur et de la ligne téléphonique seront anticipés.

Après délibération, le conseil municipal valide la décision de la commission d'appels d'offres.

COUVERTURE DE 3 TERRAINS DE TENNIS ET DE LA MOITIÉ DES TERRAINS DE BOULES PAR DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat avait demandé de favoriser le développement de l'offre photovoltaïque, et que la commune avait positionné la zone des tennis et le local voirie dans un secteur à favoriser.

Un projet de couverture photovoltaïque de 3 des 4 terrains de tennis des Varennes est à l'étude avec la société SEE YOU SUN.

1164 panneaux seraient installés sur une surface de production de 2395 m2 pour une production annuelle de 590 Mwh soit la consommation de 263 habitants.

Les candélabres existants seraient déposés et remplacés par des LED, la couverture à 7 m du sol pour les tennis, et 5.5 m pour les boules.

L'installation serait financée à 100 %, gérée et exploitée par la société sur 30 ans. L'installation reste la propriété du prestataire et l'électricité sera réinjectée sur le réseau Enedis, et ferait bénéficier les bâtiments communaux d'un tarif préférentiel de 0.15 cts/Kw HT. Une autorisation d'urbanisme sera nécessaire pour lancer le projet, et une convention sera signée intégrant un loyer de 100€/an payé à la commune.

A l'issue des 30 ans, les panneaux sont soit démantelés, soit cédés à la commune, soit une prolongation est mise en place (choix à faire à la signature du contrat).

Le délai de mise en place est d'un an après délibération du conseil, soit pour un début des travaux au 4ème trimestre 2025, la finalisation serait au 1er trimestre 2026.

Après délibération, le conseil municipal est favorable au projet sous réserve que celui-ci reste conforme aux propositions initiales, notamment pour la partie autoconsommation et pour les LED sur la partie terrain de boules.

ADHESION AUX SERVICES MUTUALISÉS DE LA CCBPD

La CCBPD s'est engagée dans une réflexion autour de la mutualisation et propose 2 thématiques : la prévention au travail et la commande publique.

Monsieur le Maire présente les missions proposées, et précise que la commune a déjà signé une convention pour des missions d'inspection auprès du CDG69.

Suite à la dernière inspection, des améliorations ont déjà été effectuées, et le DUERP est en cours de finalisation.

Pour la partie « commande publique », nous n'avons pas de gros projet à ce jour, et l'adhésion est possible à tout moment.

Monsieur le Maire propose de ne pas adhérer aux conventions de mutualisation.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas adhérer pour le moment aux 2 conventions de mutualisation proposées par la CCBPD.

PLAN DE MOBILITÉ DES TERRITOIRES LYONNAIS

Le Conseil d'administration du Sytral Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Conformément à l'article L1214-28-2 du Code des transports l'avis du conseil municipal est sollicité.

Le document présente le Plan de Mobilité (PdM) des territoires lyonnais qui vise à améliorer la mobilité tout en respectant l'environnement et la qualité de vie des habitants.

Les objectifs du Plan de Mobilité des territoires lyonnais sont les suivants :

1. Réduire le trafic automobile en développant des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle, comme les transports collectifs, le covoiturage, les modes actifs (marche, vélo) et en améliorant les conditions d'intermodalité.

2. Trouver des solutions adaptées aux territoires peu denses et aux quartiers prioritaires de la politique de la ville.
3. Inscrire pleinement les modes actifs dans la politique de déplacement au service de la santé publique.
4. Améliorer la qualité du cadre de vie en réduisant le trafic automobile et l'exposition des populations aux nuisances (pollution de l'air, bruit).
5. Faciliter l'évolution des pratiques de mobilité selon les territoires.
6. Développer des offres et services prenant en compte tous les publics et tous les territoires.
7. Adapter les mobilités aux temporalités des modes de vie.
8. Promouvoir des mobilités largement décarbonées, avec une division par deux des usages de la voiture solo.

Ces objectifs visent à créer un système de mobilité plus efficace, solidaire et respectueux de l'environnement, tout en tenant compte des spécificités sociales, économiques et géographiques des territoires concernés.

Les offres de mobilité disponibles dans les territoires lyonnais sont variées et adaptées aux différentes zones urbaines, périurbaines et rurales :

1. Marche : Pratiquée dans les espaces les plus denses, la marche est en augmentation continue, souvent utilisée pour des déplacements de proximité et pour accéder à d'autres modes de transport.
2. Vélo : Près de 1 000 km de voies cyclables sécurisées (pistes cyclables et voies vertes) sont en cours de renforcement avec les Voies Lyonnaises dans la Métropole de Lyon et la mise en œuvre de schémas directeurs cyclables dans les EPCI. Le Vélo à Assistance Électrique (VAE) permet des déplacements sur des distances plus longues et dans des zones avec du relief.
3. Transports collectifs : Le territoire comporte trois réseaux différents :
 - TCL (Transports en Commun Lyonnais)
 - Libellule
 - Cars du Rhône

Le Plan de Mandat de SYTRAL Mobilités prévoit un renforcement de l'offre avec des projets d'ampleur à l'horizon 2026. Les déplacements intermodaux sont importants pour rejoindre les portes d'entrée du réseau, notamment les gares TER ou les pôles d'échanges TCL.

4. TER (Trains Express Régionaux) : Le territoire est desservi par dix lignes TER, avec une soixantaine de gares. Les TER à destination de Lyon offrent des temps de parcours attractifs par rapport à la voiture, surtout en heures de pointe du matin, avec une offre en amélioration depuis 20 ans. Cependant, le cœur de l'étoile ferroviaire est aujourd'hui saturé, impactant la qualité de desserte et les perspectives de développement de l'offre.
5. Covoiturage : Encouragé comme une alternative à l'usage de la voiture individuelle, notamment pour les déplacements dans les territoires peu denses.
6. Modes actifs : La marche et le vélo sont intégrés dans la politique de déplacement pour des trajets de courte distance ou pour relier des arrêts de transport collectif pour des déplacements plus longs.

Ces offres de mobilité visent à réduire la dépendance à la voiture individuelle, améliorer la qualité de vie et répondre aux besoins de mobilité de tous les habitants, tout en respectant les spécificités des différents territoires.

Enjeux Environnementaux :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et des consommations énergétiques.
- Amélioration de la qualité de l'air et réduction des nuisances sonores.
- Préservation des espaces naturels et agricoles.
- Gestion durable des ressources en eau.

Incidences sur l'Environnement :

- Effets positifs attendus sur les consommations énergétiques, les émissions de GES, et la qualité de l'air.
- Points de vigilance concernant la consommation d'espace, la biodiversité, et les ressources en eau.

Mesures pour Éviter, Réduire ou Compenser les Incidences Négatives :

- Privilégier l'implantation sur des espaces déjà artificialisés.
- Réaliser des études d'impact pour chaque projet.
- Mettre en place des mesures de gestion et de traitement des eaux pluviales.

Suivi et Évaluation :

- Mise en place d'indicateurs pour évaluer l'efficacité du PdM et ses effets sur l'environnement.

Suivi des émissions de polluants, de la qualité de l'air, et des nuisances sonores

Les projets qui concernent plus particulièrement notre commune sont : l'accessibilité à Lyon et Villefranche, la ligne TER LYON/LOZANNE/LAMURE, le service de transport à la demande, la cadence des trains à Lozanne, le réseau de covoiturage, et la nouvelle ligne de bus 218 pour laquelle un bilan sera réalisé sous 2 ans.

Après délibération, le conseil municipal émet un avis favorable, avec une alerte sur la maîtrise des différents coûts de transport.

QUESTIONS DIVERSES

MISE EN PLACE TABLEAU BUDGET 2025

Monsieur le Maire rappelle les contraintes budgétaires de la commune pour 2025. Comme chaque année, le conseil travaille sur les orientations budgétaires de l'année suivante. Sont ajoutés au budget déjà prévu :

INTERVENANT SPORT à compter de sept 2025 (5h/semaine)	3 000
diagnostic amiante école (prévention) DTA	1 100
BORNES ELECTRIQUES	28,80
location TPE (maxi 40€/mois) pour animation	480
ABONNEMENTS ECOLE	330
tapis gym école	840
notaire	1 000
ANIMATION	4 000
TRANSPORT PISCINE (à partir sept 2025)	1 800
BUDGET FONCTIONNEMENT ECOLE	6 000
brosse nylon autolaveuse (date d'il y a 6 ans) ou 60631	182
ECOLE ET MAIRIE MAINTENANCE INFO MR SCHNEE	1 000
coffre fort électronique mot de passe	200
batterie alarme mairie	350
trousses secours	200
équipement agents cantine	350
pantalon anti coupure tronconneuse (prévention des risques pro)	180
ENTRETIEN VARENNES + ABRI + Mr Bessy	39 800
ELAGAGE DES ARBRES (ABRI)	1 200
élagage arbres église	2 080
marathon Biodiversité brigades	600
travaux tennis Giroud ou 61558/615221	1 630
SYDER	20 851
SECURISATION JEUX DE BRIDES DES CLOCHES	3 329
peinture et aménagement placard école	400

faux plafond toilettes petits école	
nettoyage toit gouttière école charrin	660
rénovation abri Varennes	2 110
dératisation 2x/an	700
subvention CCAS	4 500
petit équipement cantine (conformité)	500
assainissement : endiguement eau propre	6 500
assainissement délestage eaux usées	6 780
végétalisation cour école	2 500
ACHAT CAVE (-3000 vente terrain)	8 412
ACCESSIBILITE MAIRIE CHEMINEMENT (subvention 8000€)	10 642
AMENAGEMENTS SECRETARIAT (subvention 41382 €)	92 047
remise aux normes installations électriques	1 000
banderole	192
petit matériel gym	400
table (sous abri Varennes)	600
opération LED (100300 € sur 15 ans)	6 700
poteaux incendie mme Imbert (4500 € le poteau)	5 000
extincteurs à remplacer (devis)	1 100
tondeuse accessoires tracteur	7 680
micro onde/four école	350
livres	400

COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La distribution des composteurs aura lieu le 8 février à la salle d'animation de 9h à 13h. Une seconde date est prévue le 12 février de 17h30 à 19h30.

Seront présents l'agent municipal, le Maire, Pascal Lequien, Samuel Gonnon, Claudia Balavoine et Jérôme Lebeau.

PROCES VERBAUX POLICE MUNICIPALE

8 procès verbaux ont été dressés en 2024, soit une baisse de 50% par rapport à 2023, mais cette situation est due à la grève des PV.

ACHAT CAVE

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération avait été prise le 30 juin 2023 pour l'achat de la cave à Mr Occelli. Le dossier n'avance pas du côté du notaire, aussi le Maire et le géomètre vont demander un rendez-vous au notaire.

CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE 2024

La consommation d'électricité a augmenté de 7.8% au global, et de 175% pour l'école, sachant que la surface de l'école a augmenté de 175 m2 soit 14% suite à l'extension. Les consignes de sobriété énergétique mises en place, notamment pour l'utilisation du chauffage/climatisation, seront rappelées.

CCBPD

Un débat sur les ZAEnR (Zone d'Accélération des Energies Renouvelables) a eu lieu lors du Conseil Communautaire, auquel a assisté Monsieur le Maire. 22 communes ont déclaré des ZAEnR, 5 ont déjà un arrêté dont Lozanne, Châtillon, et Marcy, 15 autres communes le recevront en mars/avril dont Belmont, Anse, Chasselay. 3 communes ont déjà bien avancé sur

la mise en place dont Chazay, le Breuil, Theizé, et 9 communes n'ont pas beaucoup avancé dont Pommiers, Alix, Bagnols, Les Chères...

Les énergies renouvelables choisies sont le photovoltaïque, et une commune (Anse) a choisi la méthanisation.

La DDT va relancer une 2^{ème} phase car un nombre de zones plus important était attendu, mais nous ne savons pas encore ce qui sera demandé. Néanmoins, la décision finale appartiendra à l'Etat, et c'est cette décision qui fait débat.

ANTENNE FREE

Le montage était prévu semaine 2, mais compte tenu des fortes pluies qui ont endommagé le sol, l'opération est reportée au printemps.

ABRI DES VARENNES

Monsieur le Maire remercie Pascal Lequien qui a rénové totalement cet abri, avec l'aide de l'entreprise Michel Favre.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

CCBPD : réunion avec l'économe de flux

L'adjoint aux bâtiments a sollicité un rendez vous auprès de l'économe de flux suite à la convention signée pour le suivi des dépenses énergétiques (400€ / bâtiment). Le coût annuel sera ensuite de 100 € avec accès au logiciel de suivi (plateforme SAVEE)

Un décret visant les bâtiments supérieurs à 1000 m2 prévoit un engagement de baisse des dépenses énergétiques de l'ordre de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

Des subventions CEE sont possibles pour les petits travaux.

COMMISSION ANIMATION

La commission s'est réunie le 12 décembre pour travailler sur les animations de 2025 : la randonnée des Crêtes est prévue le 4 mai 2025, le concert aura lieu le 12 juillet 2025, le marché aura lieu à une autre date, et il est prévu une augmentation des tarifs pour les exposants du marché de Noël

COMMISSION PETITE ENFANCE

La commission d'attribution des places en crèche aura lieu les 12-13 mai 2025. Les demandes de place sont en baisse.

La journée de l'Enfance aura lieu le 10 novembre 2025. La quinzaine de la Parentalité aura lieu du 14 au 25 avril 2025. Une MAM est en création à Marcy et à Chamelet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Prochain conseil d'adjoints le vendredi 14 mars 2025 à 18h45
Prochain Conseil Municipal le vendredi 21 mars 2025 à 19h15